

**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Moufflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 7
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : M Bernard Cottigny,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Fermentel

Finances - modification du tableau des effectifs.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Dans le cadre du fonctionnement du service Marché Public, nécessitant un renfort administratif, il est proposé :

- La création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps non complet sur une quotité de 70 %

Pour faire suite à la création de deux postes d'attaché (A) par délibération du 27 juin 2019 et faisant suite à la nomination des agents sur le grade au 15 juillet 2019, il est proposé :

- La suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B)
- La suppression d'un poste de rédacteur

Pour faire suite au départ de deux agents de la collectivité, il est proposé :

- La suppression de deux postes de rédacteur (catégorie B)

Il est également proposé :

- La création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C)
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C)
- La création d'un poste d'attaché principal (catégorie A)

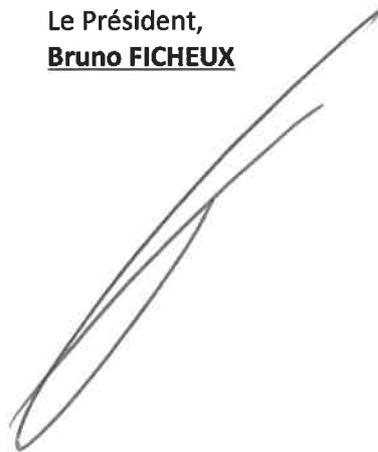
Intitulé du poste	Postes ouverts au 27 juin 2019	propositions de modifications pour le Conseil communautaire du 12 décembre 2019	propositions de postes ouverts à compter du Conseil communautaire du 12 décembre 2019
Filière administrative			
Attaché hors classe (A)	1	0	1
Attaché principal (A)	0	+1	1
Attaché territorial (A)	6	0	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (B)	1	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (B)	1	-1	0
Rédacteur territorial (B)	5	-3	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	+1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (C)	5	0	5
Adjoint administratif (C)	5	0	5
Adjoint administratif (C) à TNC 70 %	0	+1	1
Filière technique			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	+2	5
Adjoint technique (C)	4	0	4
Filière sportive et animation			
Adjoint d'animation (C)	1	0	1
Filière médico sociale			
Conseiller socio-éducatif (A)	1	0	1
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe (A)	2	0	2
Technicien paramédical de classe supérieure (B)	2		2
Autres cadres d'emploi			
Emploi fonctionnel de direction :			
Emploi fonctionnel DGS 40000-80000	1	0	1

C'est la date effective de nomination de l'agent dans le nouveau poste qui ouvre celui-ci et ferme automatiquement l'ancien – fermeture qui fera l'objet d'une actualisation du tableau des effectifs lors du Conseil communautaire qui suivra cette nomination ;
Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra être amenée à recruter un contractuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le



ID : 059-245900758-20191212-2019_12_12_35-DE